

INFORMATION TARIFAIRE

PRESTATIONS CONVENTIONNÉES ASSURANCE MALADIE

Forfait Hospitalier fixé par arrêté ministériel	20 € / séjour y compris jour de sortie
Le forfait hospitalier représente la participation financière du patient aux frais d'hébergement et d'entretien entraînés par son hospitalisation. Le forfait hospitalier n'est pas remboursé par l'Assurance Maladie. Il peut éventuellement être pris en charge par votre mutuelle.	
Participation Assuré Transitoire (PAT) fixée par arrêté ministériel	24 € / séjour
La Participation Assuré Transitoire (PAT) est une participation forfaitaire, demandée par l'assurance maladie au patient, pour les actes médicaux dont le tarif est supérieur ou égal à 120€. Ces frais peuvent être pris en charge en tout ou partie par la mutuelle du patient selon son contrat.	

PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES

Tarif par jour y compris le jour de sortie	Chambre DOUBLE	Chambre INDIVIDUELLE 75 €	Chambre AVANTAGE 89 €	Chambre PREFERENCE 117 €	Chambre GRAND CONFORT 135 €
Chambre particulière		✓	✓	✓	✓
Télévision	○	○	✓	✓	✓
Téléphone (ouverture de la ligne) (hors communications X€/ unité)	○	○	✓	✓	✓
Wi-fi	✓	✓	✓	✓	✓
Presse quotidienne				✓	✓
Petit-déjeuner*	Classique	Classique	Plaisir	Plaisir	Plaisir
Déjeuner /Dîner*	Classique	Classique	Classique	Classique	Plaisir
Goûter*				✓	
Plateau courtoisie*					✓
Trousse de toilette (brosse à dents, dentifrice)	○	○	○	○	✓
Mise à disposition de linge de toilette	○	○	○	○	✓
Mise à disposition d'un peignoir (pour le séjour)					✓
Formule accompagnant (lit + petit-déjeuner)		○	○	✓	✓
Machine à café / Thé					✓
Parking gratuit				✓	✓
Accueil & services personnalisés					✓

✓ inclus × indisponible ○ en option

OPTIONS A LA CARTE SELON LES CATEGORIES DE CHAMBRES

	DOUBLE		INDIVIDUELLE		AVANTAGE ou PREFERENCE
Télévision /jour	4 €	<input type="checkbox"/>	6.50 €	<input type="checkbox"/>	
Téléphone /séjour (hors communications x€/ unité)	6.00 €	<input type="checkbox"/>	6.00 €	<input type="checkbox"/>	

Trousse de toilette /séjour	5 €
Linge de toilette / séjour	10 €
Formule accompagnant classique (lit +petit déjeuner)	23 €
Formule repas Lenôtre	22 €

- L'attribution de la chambre particulière se fait selon nos disponibilités. Nous nous engageons à mettre tout en œuvre pour vous satisfaire.
- A défaut, vous séjournerez en chambre double ; les prestations complémentaires seront alors à votre charge.
- Aucun autre frais que ceux correspondant à des prestations de soins rendues ou, le cas échéant, à des exigences particulières (prestations complémentaires) que vous auriez sollicitées ne peut vous être facturé. Le montant de ces exigences particulières, dont la liste est strictement définie par la réglementation et comprend notamment l'accès à une chambre particulière, doit vous être communiqué avant la réalisation de la prestation de soins. La facturation de l'ensemble des prestations complémentaires est établie du 1^{er} jour d'hospitalisation au jour de sortie inclus.

* Petit-déjeuner plaisir : 1 brioche, 1 pain, 1 yaourt, 1 jus de fruit, confiture, beurre

* Déjeuner plaisir : carte spécifique grand confort

* Goûter : 1 mini muffin ou croissant, boisson chaude au choix à retirer à la boutique

* Plateau courtoisie : thé, tisane, nescafé, dosettes lait